

**Assemblée générale**

Soixante-troisième session

Documents officiels

Distr. générale
31 décembre 2008
Français
Original: anglais

**Commission des questions politiques spéciales
et de la décolonisation (Quatrième Commission)****Compte rendu analytique de la 4^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 8 octobre 2008, à 15 heures

Président : M. Argüello. (Argentine)
puis :: M. Elsherbini (Vice-Président) (Égypte)

Sommaire

Point 37 de l'ordre du jour : Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (Territoires non couverts par d'autres points de l'ordre du jour) (*suite*)

Audition des pétitionnaires (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 37 de l'ordre du jour : Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (*Territoires non couverts par d'autres points de l'ordre du jour*) (A/63/23 (chap. VIII, IX, X et XII), A/63/23/Add.1 et A/63/131) (*suite*)

Audition des pétitionnaires (suite)

Question du Sahara occidental (A/C.4/63/5/Add.18-22, 24, 26, 27, 29, 30, 31, 33-37, 39, 41-44, 46, 47, 49, 52, 55, 56)

1. À l'invitation du Président, *M. Aurrekoetxea* (Institutions solidaires avec le peuple sahraoui au niveau de l'État espagnol) prend place à la table des pétitionnaires.

2. **M. Aurrekoetxea** (Institutions solidaires avec le peuple sahraoui au niveau de l'État espagnol) déplore que, au jour de la séance en cours, la communauté internationale n'ait pas été en mesure de résoudre la question du Sahara occidental et que le Conseil de sécurité ne soit parvenu à faire appliquer les accords signés avec les factions en conflit. Le peuple sahraoui continue de croire au dialogue et dans le droit international observé par 83 gouvernements qui ont officiellement reconnu la République démocratique arabe sahraouie. L'orateur souhaite remercier l'Algérie pour la solidarité qu'elle a témoignée à l'égard du peuple sahraoui, ainsi que Cuba et l'Afrique du Sud pour la formation offerte aux jeunes dans les camps de réfugiés de Tindouf. Pire que tout, toutefois, est le silence d'un peuple digne. Les membres de la Commission présents doivent se prononcer et condamner le refus du Maroc de respecter le droit international, ainsi que ses graves violations des droits de l'homme commises dans le territoire envahi. Ces violations sont notamment la torture, les disparitions, la détention et l'assassinat.

3. L'orateur sait gré au Secrétaire général de s'efforcer d'atteindre un nouvel accord entre les parties au conflit via des négociations directes entre le Front populaire pour la libération de la Saguía el-Hamra et du Río de Oro (Front POLISARIO) et le Maroc. Le peuple sahraoui est plus fort et plus uni que jamais en raison des efforts considérables du Front POLISARIO et de l'aide des nations amies et des organisations humanitaires indépendantes. L'orateur exhorte le

Gouvernement espagnol à collaborer avec la communauté internationale à la décolonisation du Sahara occidental qui demeure une colonie espagnole. L'Espagne, poursuit l'orateur, doit changer la position ambiguë qu'elle a eue ces dernières années et exprimer un soutien clair à un accord atteint sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, lequel permettra l'autodétermination du peuple sahraoui, y compris la possibilité pour celui-ci d'opter pour l'indépendance.

4. *M. Aurrekoetxea se retire.*

5. À l'invitation du Président, *M. López Ortiz* (Federación Estatal de Instituciones Solidarias con el Pueblo Saharaui) prend place à la table des pétitionnaires.

6. **M. López Ortiz** (Federación Estatal de Instituciones Solidarias con el Pueblo Saharaui) dénonce la répression brutale dont est victime le peuple sahraoui et la violation systématique de ses droits les plus fondamentaux perpétrées en toute impunité par le Maroc. Le mois précédent, des manifestations pacifiques organisées à Smara ont été brutalement réprimées par les services secrets marocains. Cette situation est intolérable. Il faut renforcer les prérogatives de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) en matière de surveillance et de défense des droits fondamentaux du peuple sahraoui et interdire au Maroc d'empêcher l'accès des observateurs internationaux au territoire.

7. Le peuple sahraoui attend la tenue d'un référendum sur l'autodétermination depuis 1992. Le Maroc toutefois continue de s'opposer au Plan de paix pour l'autodétermination du peuple du Sahara occidental (Plan Baker), qui a été approuvé par le Conseil de sécurité. L'ONU est à la croisée des chemins : prendre des mesures politiques et économiques pour persuader le Maroc de se conformer au Plan Baker, ou bien reconnaître son échec et se retirer. La paix et la sécurité de l'ensemble de la région sont en jeu.

8. *M. López Ortiz se retire.*

9. À l'invitation du président, *M^{me} López Belloso* (Enquêteur de l'Instituto Hegoa pour les questions relatives à l'action humanitaire et au droit international) prend place à la table des pétitionnaires.

10. **M^{me} López Belloso** (Enquêteur de l'Instituto Hegoa pour les questions relatives à l'action humanitaire et au droit international) dit que depuis le

début du conflit en 1975, lorsque le territoire a été abandonné par l'Espagne, ancienne Puissance administrante, puis occupé par le Maroc, celui-ci a violé le droit international à de nombreux égards. Le droit humanitaire reconnaît le droit pour les organisations humanitaires de venir en aide aux victimes d'un conflit armé ainsi que le droit pour les victimes de demander et recevoir une assistance ; toutefois, ces organisations n'ont pas eu accès aux prisonniers politiques sahraouis, placés dans des lieux de détention surpeuplés sans soins médicaux. La détention illégale de défenseurs des droits de l'homme est systématique, de même que la torture et le viol. La situation humanitaire dans les camps est également en train de se détériorer. Comme le signale le Croissant-Rouge sahraoui, les retards de distribution de l'aide alimentaire, le tarissement des réserves alimentaires et la décimation du bétail victime de la sécheresse entraînent un manque grave du minimum essentiel. Il ressort d'une étude récente que 18 % des enfants âgés de moins de cinq ans souffrent de malnutrition aiguë et 31,4 % de malnutrition chronique. Au même moment, le taux d'anémie chez les femmes est de 61 %, 66 % chez les femmes enceintes.

11. La baisse progressive de l'aide des principaux donateurs, notamment les agences de l'ONU, a aggravé la situation de plusieurs centaines de milliers de réfugiés. La faim est également utilisée comme une arme dans le conflit, et ce, en violation directe du droit international humanitaire. De son côté, la MINURSO doit protéger les droits de la population dans son territoire occupé de même que les droits des réfugiés. Non seulement la MINURSO a échoué au jour de la séance en cours dans l'acquittement de sa mission, mais elle a également été impliquée dans des actes déplorables comme la destruction de peintures rupestres sahraouies et la remise aux autorités marocaines d'un militant sahraoui qui sollicitait la protection de l'ONU.

12. Les violations des droits civils et politiques de la population sahraouie sont notamment la persécution et la détention pour raisons politiques et la répression des manifestations, tandis que les violations de ses droits économiques, sociaux et culturels vont de la discrimination au travail à la discrimination sociale en passant par la répression de l'expression culturelle. De même, le droit à la paix, au développement et à l'aide humanitaire est systématiquement refusé au peuple sahraoui aussi bien au Sahara occidental que dans les

camps de réfugiés de Tindouf. Les femmes en particulier sont victimes de tortures et d'agressions sexuelles et souffrent le plus de la détérioration de la situation humanitaire dans les camps. Le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination est également violé, tandis que l'occupant, à savoir le Maroc, en exploite les ressources naturelles. Il importe d'urgence, conclut l'oratrice, de trouver une solution équitable à un processus inachevé de décolonisation où tant de dispositions du droit international sont violées.

13. *M^{me} López Belloso se retire.*

14. *À l'invitation du Président, M^{me} Chacon Ormazabal (Asociación de Vitoria-Gasteiz) prend place à la table des pétitionnaires.*

15. **M^{me} Chacon Ormazabal** (Asociación de Vitoria-Gasteiz) dit avoir assisté de ses propres yeux à la violation systématique des droits fondamentaux du peuple sahraoui par le Maroc, en infraction avec la propre constitution de celui-ci. Les syndicats indépendants sont interdits et les activités des défenseurs des droits de l'homme sont restreintes. Ceux-ci sont l'objet d'arrestations arbitraires, de détentions sans procédure régulière, de menaces de mort et d'un harcèlement administratif. Le Comité contre la torture de l'ONU a exprimé à maintes reprises ses préoccupations face au traitement qui leur est ainsi infligé. Les parents des militants sont également victimes de représailles.

16. De nombreux pays ont une responsabilité directe dans cette situation, ainsi que des intérêts stratégiques dans le Sahara occidental. Pendant ce temps, le peuple sahraoui assiste également au pillage de ses ressources naturelles, entre autres par les entreprises transnationales, ainsi qu'à la détérioration de son environnement. Pour occulter les violations des droits de l'homme, un mur a également été construit dans le Sahara occidental, 60 fois plus long que le mur de Berlin qui a fait l'objet d'une attention internationale autrement plus grande.

17. *M^{me} Chacon Ormazabal se retire.*

18. *À l'invitation du Président, M. Ruiz de Azua Solozabal (Président, Euskal Fonda) prend place à la table des pétitionnaires.*

19. **M. Ruiz de Azua Solozabal** (Président d'Euskal Fonda), intervenant au nom d'une organisation basque participant à la coopération pour le développement et à la défense des droits de l'homme, fait observer que le

Sahara occidental, la dernière colonie en Afrique, est doté d'un statut juridique spécial dans la mesure où il est à la fois un territoire non autonome et un territoire sous occupation militaire, bénéficiant à ce dernier titre de la protection du droit international humanitaire et des dispositions de la quatrième Convention de Genève. Dans la mesure où le territoire est doté, en vertu de la Charte des Nations Unies, d'un statut juridique distinct de la puissance occupante et ne peut ainsi aucunement être considéré comme partie intégrante du Maroc, aucun État ne saurait conclure un accord avec le Maroc supposant la reconnaissance de la souveraineté de celui-ci sur le territoire. De même, eu égard à la souveraineté permanente du peuple du Sahara occidental sur les ressources naturelles du territoire, aucun État ne saurait conclure d'accord avec le Maroc prévoyant la prospection ou l'exploitation des ressources naturelles du territoire.

20. Les détentions arbitraires, la torture et l'absence de garanties liées aux activités de la police et des tribunaux persistent dans les régions occupées par le Maroc, de même que la persécution des défenseurs des droits de l'homme. Étant donné la responsabilité de l'ONU et de ses États membres en matière de décolonisation, le maintien par la force d'une situation coloniale pourrait justifier l'application par le Conseil de sécurité de mesures au titre du Chapitre VII de la Charte.

21. Il serait facile de mettre au point une solution démocratique – via l'organisation d'un référendum sur l'autodétermination – qui toutefois supposerait l'obligation pour le Maroc de reconnaître la primauté du droit dans les relations internationales. Les espoirs suscités par l'accession au pouvoir du Roi Mohammed VI se sont évanouis : le Maroc demeure un royaume où une monarchie absolue détient le pouvoir exécutif et peut modifier arbitrairement les résultats des élections. Ce même régime propose aujourd'hui un plan d'autonomie antidémocratique qui dans son essence nie au peuple sahraoui son droit à l'autodétermination. Le Maroc continue toutefois de bénéficier d'une tolérance surprenante de la part de la communauté internationale.

22. L'orateur se sent obligé de dénoncer l'attitude de l'Espagne : en tant qu'ancienne Puissance administrante du Sahara occidental, ayant une part de responsabilité dans ce drame qui continue de frapper, l'Espagne doit collaborer honnêtement à l'élaboration d'une solution définitive au conflit. En tant que citoyen européen, l'orateur estime devoir également s'insurger

contre l'Union européenne qui a signé un accord de pêche avec le Maroc s'étendant illégalement aux eaux territoriales du Sahara occidental.

23. Le peuple sahraoui est une petite nation forgée dans le désert, qui cherche à obtenir sa liberté envers et contre tout, avec dignité et détermination, afin de construire son avenir. Il conviendrait que l'Afrique se réveille une fois pour toutes de la nuit coloniale.

24. *M. Ruiz de Azua Solozabal se retire.*

25. *À l'invitation du Président, M. Poblete (Defense Forum Foundation) prend place à la table des pétitionnaires.*

26. **M. Poblete** (Defense Forum Foundation) exprime son soutien à l'appel du Secrétaire général à un dialogue transparent et constructif afin d'assurer que soient entendus les avis des peuples des territoires qui ont encore le statut de territoires non autonomes. Dans le cas du Sahara occidental, ce dialogue doit mettre l'accent sur la mise en œuvre d'un plan concret et complet pour organiser enfin un référendum libre et équitable. Lors de sa première visite dans le territoire en 1994, l'orateur a été frappé par l'optimisme et la force de caractère du peuple sahraoui qui demande seulement de pouvoir exercer ses libertés fondamentales. Aucune nation libre et démocratique ne peut manquer à l'obligation d'appuyer ces aspirations. La MINURSO a pu maintenir la paix mais le processus référendaire demeure une illusion. Bien que le Plan Baker ait reçu l'approbation du Conseil de sécurité et des dirigeants sahraouis, le roi du Maroc aurait fait observer que les Marocains ne renonceraient jamais à un seul pouce de leur Sahara bien-aimé. La démission de James Baker entre-temps est apparue comme un triomphe de la diplomatie marocaine. Cette manipulation du processus de l'ONU a eu un effet déstabilisateur dans le Maghreb, tandis que l'autosatisfaction sur la question a aggravé la situation des droits de l'homme. Il importe d'urgence de trouver un règlement au conflit, qui profiterait non seulement au peuple sahraoui mais contribuerait également à résoudre les difficultés liées à la sécurité, à lutter contre le terrorisme et à étendre la prospérité économique à l'ensemble de la région. Toutes les parties doivent être préparées à négocier de bonne foi. Le Maroc de son côté peut et doit jouer un rôle de chef de file au niveau régional pourvu qu'il cesse de retarder le processus référendaire. L'ONU ne peut être un mécanisme permanent au Sahara occidental, mais

elle peut être un facilitateur de court terme. L'Organisation a déjà investi sur la question plus d'un milliard de dollars dont on ne saurait permettre le gaspillage. Le Plan Baker propose une feuille de route, et des observateurs internationaux devraient être disséminés dans tout le territoire. Les principales parties intéressées, comme l'Espagne, doivent également apporter leur contribution. La tenue d'un référendum libre et équitable prendrait seulement une journée.

27. *M. Poblete se retire.*

28. *À l'invitation du Président, M. de la Fuente Serrano (Observatoire des droits de l'homme, Colegio de Abogados de Badajoz) prend place à la table des pétitionnaires.*

29. **M. de la Fuente Serrano** (Observatoire des droits de l'homme, Colegio de Abogados de Badajoz), intervenant en tant que représentant d'un groupe d'avocats espagnols qui a conduit des missions d'observation pendant six ans afin de recueillir des informations sur la situation des droits de l'homme au Sahara occidental, dit être venu dénoncer le génocide perpétré contre le peuple sahraoui sans défense par le Maroc qui a occupé de manière illégale le territoire avec la connivence de la communauté internationale.

30. L'Observatoire a pendant des années recueilli les témoignages de plusieurs douzaines de militants et défenseurs des droits de l'homme, ainsi que de victimes de violations des droits de l'homme, et de familles de personnes disparues et détenues ; l'Observatoire a pu avoir accès à la « prison noire » de Laayoune, s'entretenir avec certaines autorités marocaines et recueillir des informations sur les très graves violations des droits de l'homme subies par les citoyens sahraouis.

31. L'orateur et ses collègues ont vu par eux-mêmes des fosses communes où des centaines de Sahraouis gisent dans l'oubli, assassinés après avoir été torturés, sans que leur sort n'ait fait l'objet d'aucune enquête. Ils ont découvert l'existence de centres de détention secrets où se pratique la torture généralisée, et ont vu que le peuple sahraoui vit dans des conditions généralement ignorées du monde extérieur.

32. Le dispositif bien armé, financé, prémédité et organisé dont le Maroc s'est doté pour réprimer et violer les droits de l'homme consiste notamment en arrestations collectives de civils et prises d'assaut de

domiciles de militants et d'étudiants qui font campagne en faveur du référendum promis et du respect des droits les plus fondamentaux. On a identifié des individus qui ont été torturés et assassinés dans des centres de détention secrets à Laayoune ; toutefois, les accusations portées par les militants des droits de l'homme et les citoyens n'ont jamais fait l'objet d'aucune enquête, et nul responsable de tortures n'est jamais passé en jugement. Les victimes sont à la merci des forces de sécurité et d'« escadrons de la mort » autoproclamés, dans un territoire où même la MINURSO refuse d'entendre leurs plaintes. Il importe d'urgence que l'ONU assume la responsabilité de défendre les droits de l'homme dans le territoire.

33. L'Observatoire souhaite formuler deux demandes à la Quatrième Commission : qu'elle agisse pour mettre un terme à la répression en créant un bureau permanent des droits de l'homme à Laayoune sous les auspices du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ; et qu'elle oblige le Maroc à autoriser les activités des organisations des droits de l'homme qui défendent les intérêts de la population non armée. Si la Commission estime qu'elle n'en est pas capable, conclut l'orateur, qu'elle prenne au moins des mesures pour mettre un terme à la terreur endémique qui sévit dans un territoire non autonome relevant de sa compétence.

34. *M. de la Fuente Serrano se retire.*

35. *À l'invitation du Président, M^{me} Maoulainine [Association de protection des droits de l'homme (Maroc)] prend place à la table des pétitionnaires.*

36. **M^{me} Maoulainine** [Association de protection des droits de l'homme (Maroc)] souhaite témoigner personnellement des épreuves douloureuses subies par elle ainsi que par des milliers d'autres enfants sahraouis, épreuves que continuent de subir les enfants des camps de Tindouf en Algérie. En 1976, dit l'oratrice, sa famille a été déportée de force du sud du Maroc vers l'un des camps de Tindouf. À l'âge de six ans, l'oratrice y a assisté avec horreur, aux côtés de sa mère, aux tortures brutales infligées à son père par un homme toujours en place au sein de la direction du Front POLISARIO ; son père a ensuite été emprisonné pour son opposition au Front. Elle-même, avec d'autres jeunes enfants, poursuit l'oratrice, a été arrachée à sa famille bien-aimée et déportée par le Front POLISARIO à l'instigation de l'Algérie pour être

scolarisée à Cuba où elle a dû vivre jusqu'à l'âge de 16 ans en violation de ses droits fondamentaux d'enfants de vivre avec ses parents et ses frères et sœurs.

37. **Le Président**, approuvant une motion d'ordre présentée par **M^{me} Toledano** (Cuba), demande à la pétitionnaire de limiter ses observations à la question en discussion, sans références dépourvues de pertinence à un État membre.

38. **M^{me} Maoulainine** [Association de protection des droits de l'homme (Maroc)] dit que son intervention concerne la question du Sahara occidental et qu'elle ne peut éviter de se référer à Cuba car elle aborde des événements qui s'y sont produits. Ses années de scolarisation, poursuit l'oratrice, y ont été moins traumatisantes grâce à la compagnie des autres enfants sahraouis et des familles et enseignants cubains qui leur ont témoigné de l'affection. L'oratrice dit avoir été parmi les enfants qui ont eu la chance de dépasser leurs traumatismes et de décrocher un diplôme de haut niveau, tandis que de nombreux autres enfants souffrent toujours de lésions psychologiques provoquées par la séparation; d'autres encore ont achevé leurs études mais le Front POLISARIO a confisqué leurs diplômes afin de les empêcher de rester travailler à l'étranger ou de quitter les camps de Tindouf après leur retour. Cette politique a compromis l'avenir de nombreux Sahraouis jeunes et instruits qui vivent à présent en Espagne, au Maroc ou en Mauritanie.

39. L'oratrice souhaite remercier publiquement le peuple de Cuba, ainsi que ses enseignants et amis cubains pour l'appui inconditionnel et la formation professionnelle qu'ils ont offerts à elle et aux autres enfants déportés. De retour à Tindouf, elle a été brisée par la nouvelle de la mort de son père qui a succombé en prison avec des milliers de Sahraouis disparus en détention, tous victimes de la violation systématique de leurs droits fondamentaux et des sévices de leurs tortionnaires algériens et des dirigeants du Front POLISARIO, qui sont encore au pouvoir en toute impunité.

40. En tant que victime d'un crime odieux perpétré contre elle et d'autres enfants innocents à Tindouf, l'oratrice accuse l'Algérie d'être responsable de la déportation de milliers d'enfants sahraouis et de leur séparation d'avec leurs familles. Le Gouvernement algérien doit cesser de briser les familles. L'oratrice

tient l'Algérie responsable de l'instabilité de la région et de la menace terroriste qui plane sur tous les peuples du Maghreb.

41. *M^{me} Maoulainine se retire.*

42. *À l'invitation du Président, M^{me} Weyl (Association des Amis de la République arabe sahraouie démocratique) prend place à la table des pétitionnaires.*

43. **M^{me} Weyl** (Association des amis de la République arabe sahraouie démocratique) dit qu'elle a visité le Sahara occidental pour y observer le déroulement des procès des défenseurs des droits de l'homme et a rencontré d'anciens prisonniers, ainsi que leurs familles et des avocats de la défense. Depuis 2005, le peuple sahraoui qui manifeste sa révolte pacifiquement (*intifada*) a été brutalement réprimé par les forces de l'ordre marocaines, ce qui a entraîné la tenue de nombreux procès de militants sahraouis qui y ont vu leurs droits civils fondamentaux ignorés. Leur seul crime a été de scander des slogans sahraouis, de brandir le drapeau sahraoui et d'appartenir à des organisations sahraouies clandestines ou d'affirmer leur identité sahraouie. Les procès tendent à s'appuyer sur des preuves fabriquées ou des confessions arrachées sous la torture; les avocats de la défense sont harcelés et les procès sont expéditifs. En juillet 2008, plusieurs douzaines de personnes du village de Dakhla ont été blessées, arrêtées ou enlevées. Toutefois, cette répression n'entame pas la détermination du peuple sahraoui à exercer son droit à l'autodétermination. L'oratrice espère que son témoignage contribuera à soutenir leur cause.

44. *M^{me} Weyl se retire.*

45. *À l'invitation du Président, M^{me} Stame Cervone (Présidente, Christian Democratic Women International) prend place à la table des pétitionnaires.*

46. **M^{me} Stame Cervone** [Présidente, Christian Democratic Women International (IFDC)] fait observer que la question du Sahara occidental surgit d'un conflit fabriqué de toutes pièces par les autorités algériennes dans une tentative de s'emparer du territoire. Il est surprenant que la question soit encore à l'ordre du jour de la Commission, et que certains continuent de plaider pour un référendum, sinon pour l'indépendance du territoire.

47. Face au sabotage par l'Algérie de toutes propositions qui ne lui agréent pas, se dressent les droits

légitimes du Maroc sur la question et la possibilité d'une solution diplomatique réaliste au conflit tenant compte des événements produits depuis les années 70. L'oratrice rend hommage au Représentant personnel du Secrétaire général – dont le mandat n'a pas été renouvelé – pour sa probité et son honnêteté intellectuelle ainsi que son courage d'avoir dit publiquement ce que tout le monde sait : l'indépendance est une option non réaliste pour le Sahara occidental et l'initiative d'autonomie proposée par le Maroc constitue la seule solution satisfaisante pour toutes les parties.

48. L'oratrice attire également l'attention de la Commission sur les souffrances des enfants sahraouis encore expulsés vers Cuba par le Front POLISARIO au mépris des protestations de nombreuses ONG internationales de défense des droits de l'homme.

49. **Le Président**, approuvant une motion d'ordre présentée par **M^{me} Toledano** (Cuba), demande à la pétitionnaire de s'en tenir à la question en discussion sans mentions inappropriées à Cuba.

50. **M^{me} Stame Cervone** (Présidente de Christian Democratic Women International) assure à la délégation cubaine et à la Commission que son intervention ne vise en aucune manière à attaquer Cuba. Il va sans dire que l'Algérie a une responsabilité considérable dans la perpétuation de cette tragédie humaine dont pâtiennent des Sahraouis innocents dans les camps de Tindouf. Le problème pourrait être aisément et entièrement résolu en levant l'état de siège imposé à la population et en permettant aux gens de retourner chez eux au Maroc, où sont assurées des conditions de vie décentes. Il est difficile de comprendre pourquoi des enfants sahraouis doivent être déportés dans une île éloignée de plusieurs milliers de kilomètres, alors que les revenus considérables du pétrole et du gaz en Algérie auraient pu en partie être mobilisés pour répondre à leurs besoins éducatifs au lieu d'être affectés à des objectifs militaires. L'Algérie a provoqué le conflit du Sahara occidental comme moyen d'affaiblir le Maroc et de s'ériger en puissance régionale à partir de sa richesse en pétrole. Le peuple sahraoui touché par le conflit et le peuple marocain enrôlé de force dans une guerre qui lui est imposée en sont les victimes. L'Algérie n'a aucun intérêt à régler la question.

51. *M^{me} Stame Cervone se retire.*

52. *À l'invitation du Président, M. Goiriz Ojeda prend place à la table des pétitionnaires.*

53. **M. Goiriz Ojeda**, intervenant à titre personnel d'avocat des Canaries et de dirigeant d'entreprise ainsi qu'en tant qu'observateur indépendant du différend interminable et éprouvant concernant le Sahara occidental, dit qu'un règlement du conflit apporterait la stabilité à l'ensemble de la région, ainsi que la prospérité, le développement et le bien-être, non seulement aux populations de l'Afrique de l'Ouest mais également à celles de l'Europe du Sud, où se trouvent les îles Canaries.

54. Le Sahara occidental n'a pas été épargné par la crise économique et financière mondiale qui compromettra directement les programmes de lutte contre l'immigration clandestine et toutes les activités criminelles engendrées par le fossé béant entre riches et pauvres en Afrique. Son expérience de directeur de négociations sur les modèles de gestion au sein de l'Union européenne, poursuit l'orateur, lui permet toutefois d'affirmer que l'autonomie politique et économique des Canaries peut servir de modèle à des territoires comme le Sahara occidental. La sombre conjoncture financière mondiale ainsi que les menaces terroristes, comme celles qui ont récemment frappé la Mauritanie voisine, rendent d'autant plus urgent de régler le conflit. Les îles Canaries ont un intérêt particulier dans cette question eu égard à leur proximité avec l'Afrique du Nord et aux liens affectifs et commerciaux qui les y attachent.

55. La proposition d'autonomie du Sahara occidental en cours de négociation pourrait constituer un modèle de gestion des ressources naturelles et des matières premières, et permettre aux habitants du territoire de décider de leur avenir et de celui de la région.

56. *M. Goiriz Ojeda se retire.*

57. *À l'invitation du Président, M. Assor (Surrey Three Faiths Forum) prend place à la table des pétitionnaires.*

58. **M. Assor** (Surrey Three Faiths Forum) se dit plus préoccupé par les aspects humanitaires du conflit que ses implications politiques, en particulier par les souffrances des détenus opprimés des camps de Tindouf. Comme lors des années précédentes, l'orateur demande à la Commission la permission de visiter librement les camps et d'en faire sortir ceux qui souhaitent retourner dans leur propre pays, le Maroc, en y laissant ceux qui – selon le Front POLISARIO – souhaitent demeurer à Tindouf. Les chiffres des détenus continuent de varier, ce qui, de l'avis de l'orateur, constitue une raison supplémentaire de

laisser le Surrey Three Faiths Forum visiter les camps, compter les détenus et leur offrir les secours voulus. Une grande part de l'aide humanitaire destinée par les donateurs aux camps de Tindouf a été délibérément et illégalement détournée par le Front POLISARIO et ses complices, avec l'indulgence de l'Algérie, par exemple à des fins militaires pour un coût excédant la totalité du budget mondial du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR). Les détenus des camps bénéficient à peine de l'aide, ce qui n'empêche pas le Front POLISARIO d'en réclamer davantage. Les responsables du Front POLISARIO veulent seulement se maintenir au pouvoir et tromper la communauté internationale sur la question du Sahara occidental en général. Les donateurs ont le droit de savoir comment l'aide humanitaire supposée est utilisée.

59. *M. Assor se retire.*

60. *À l'invitation du Président, M. Romero Gonzalez, prend place à la table des pétitionnaires.*

61. **M. Romero Gonzalez**, intervenant à titre personnel, dit avoir interrogé plus de 20 victimes sahraouies de crimes contre l'humanité à El Aioun, ainsi que des Sahraouis vivant sur le territoire espagnol. Ces entretiens, en même temps que les nombreux rapports médicaux dont l'orateur a pris connaissance sur les séquelles des tortures, massacres et autres crimes perpétrés par le Front POLISARIO contre le peuple sahraoui, montrent que celui-ci est l'unique véritable victime du conflit.

62. Il est immoral d'identifier des coupables alors que des hommes, femmes et enfants souffrent et meurent par milliers des suites du conflit. L'ampleur de la tragédie humaine qui se joue sur le territoire rend urgent de résoudre ce conflit monstrueux. L'indépendance complète de l'ancien Sahara espagnol est une illusion ; ni la situation géostratégique actuelle, ni les relations complexes entre les pays de la zone en conflit, ni même les intérêts des Sahraouis eux-mêmes ne plaident pour cette solution. La question du Sahara occidental peut être réglée sur la base du plan d'autonomie récemment proposé par le Maroc, lequel plan ouvre de réelles perspectives de compréhension mutuelle. La mise en œuvre de ce plan permettra l'intégration sociale de tous les Sahraouis ; lui refuser le soutien qu'il mérite constituera une grave et regrettable erreur qui pourrait conduire à des décennies de conflits plus violents encore. La communauté internationale doit agir sur la base du plan présenté par

le Maroc – la plus sérieuse occasion de paix et de progrès réels à ce jour – peut-être le seul susceptible de permettre une solution viable à la question du Sahara occidental.

63. *M. Romero Gonzalez se retire.*

64. *À l'invitation du Président, M. Boukhari (Représentant du Front POLISARIO), prend place à la table des pétitionnaires.*

65. **M. Boukhari** (Représentant du Front POLISARIO) dit qu'une tragédie humaine se joue dans son pays depuis 1975, marquée par la violation des droits de l'homme résultant de l'incapacité de faire respecter le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination. En effet, à l'été 2008, un journal marocain, *Al Jarida Al Oula*, a publié une déclaration faite à un organe d'enquête public par un membre de la délégation marocaine aux pourparlers de Manhasset selon laquelle trois ou quatre officiers militaires marocains ont commis des crimes de guerre en dehors du champ de bataille à l'occasion desquels de nombreux civils ont été jetés d'hélicoptères ou enterrés vivants simplement parce qu'ils étaient Sahraouis. Plus de 600 civils et 151 soldats sahraouis sont portés disparus depuis 1976.

66. Le Maroc a accepté le Plan de règlement en 1991, mais il a constamment manqué à ses engagements au titre du Plan ; il n'a pas non plus honoré les engagements contractés au titre des Accords de Houston de 1997 et du Plan Baker de 2003. Dix-huit ans plus tard, la MINURSO reste isolée et confinée dans son état-major, incapable de répondre aux violations des droits de l'homme perpétrées au Sahara occidental.

67. Le peuple sahraoui est déterminé à poursuivre sa lutte et sa résistance légitimes jusqu'à ce qu'il acquière le plein exercice de son droit à l'autodétermination. L'intransigeance et l'oppression prolongées que le Maroc impose au peuple sahraoui, dit l'orateur, n'inspirent pas la confiance et ne contribuent pas à instaurer les conditions voulues pour trouver une solution pacifique. Au contraire, le Maroc propose comme préalable une prétendue autonomie comme unique option du processus de décolonisation du Sahara occidental. Le Front POLISARIO aspire à la décolonisation complète via un référendum libre et équitable sur l'autodétermination. En vertu de la Charte des Nations Unies et des résolutions pertinentes, le peuple sahraoui est en droit de choisir entre

l'indépendance et toute autre option, y compris l'intégration avec le Maroc.

68. Même si aucun progrès n'a été accompli durant la dernière série de pourparlers à Manhasset, le Front POLISARIO continue de s'en remettre au droit international et de coopérer avec le Secrétaire général et son nouvel Envoyé personnel pour le Sahara occidental. Le Front POLISARIO est disposé à négocier avec son voisin avec sérieux et en toute bonne foi, mais ne cédera pas sur le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination et à l'indépendance.

69. *M. Boukhari se retire.*

70. À l'invitation du Président, *M. Ardesi* (Association italienne pour l'amitié et la solidarité avec le peuple sahraoui), prend place à la table des pétitionnaires.

71. **M. Ardesi** (Association italienne pour l'amitié et la solidarité avec le peuple sahraoui) dit que le Maroc maintient que son intégrité territoriale ne doit pas être remise en question alors que ses prétentions sur le Sahara occidental ne s'appuient sur aucun fondement de droit ou de fait. En outre, le Maroc a constamment ignoré l'avis consultatif du 16 octobre 1975 rendu par la Cour internationale de Justice qui n'a constaté aucun lien juridique de nature à modifier l'application de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale des Nations Unies quant à la décolonisation du Sahara occidental et, en particulier, de l'application du principe d'autodétermination grâce à l'expression libre et authentique des populations du territoire. L'accord tripartite conclu à Madrid, le 14 novembre 1975, en vertu duquel l'Espagne a cédé sa colonie au Maroc et à la Mauritanie, n'a été reconnu par aucune instance internationale, et n'indique pas que le Maroc prétend à la souveraineté sur la totalité du territoire. De faits, l'occupation par le Maroc de deux tiers seulement du territoire n'est reconnue par aucune instance internationale ou régionale, alors que la République arabe sahraouie démocratique, membre fondateur de l'Union africaine, a établi son autorité sur le reste du territoire. En vertu de son accord sur un plan de référendum sur l'autodétermination conclu sous les auspices de l'ONU avec le Front POLISARIO en 1988, le Maroc a reconnu l'existence d'une question de décolonisation et le moyen pour la régler, et a en outre participé à toutes les phases préparatoires ultérieures en vue du référendum. Il a toutefois par la suite rejeté

le plan de l'ONU, reniant ainsi ses engagements, et a préféré commencer à proposer l'autonomie.

72. Si, comme le prétend le Maroc, le peuple sahraoui appuie pleinement la proposition d'autonomie, l'orateur demande pourquoi le Maroc empêche l'expression libre et authentique de la volonté du peuple du territoire, pourquoi les forces marocaines d'occupation mènent une vaste répression dénoncée par les organisations internationales, y compris les organisations marocaines de défense des droits de l'homme, et pourquoi les journalistes et les missions d'enquête ne sont pas librement admis dans les territoires occupés.

73. *M. Ardesi se retire.*

74. À l'invitation du Président, *M^{me} Thulin* (Ancien membre du parlement de Suède), prend place à la table des pétitionnaires.

75. **M^{me} Thulin** (Ancien membre du Parlement suédois) dit que l'Espagne porte une très grande responsabilité étant donné la manière injuste dont elle a mis un terme à sa colonisation du Sahara occidental, dont les populations ont droit à l'autodétermination en vertu des résolutions de l'ONU. Les prétentions du Maroc sur le territoire du Sahara occidental ont été rejetées par la Cour internationale de Justice ; aucun État n'a reconnu la souveraineté marocaine sur le Sahara occidental, alors qu'une soixantaine d'États ont reconnu la République arabe sahraouie démocratique. Les membres de la Commission doivent exhorter leurs gouvernements à suivre le mouvement.

76. Outre ses constantes violations des droits fondamentaux du peuple sahraoui durant ses années d'occupation illégale, le Maroc a dressé un « mur de la honte » à travers le territoire du Sahara occidental en posant plus de 6 millions de mines dans le désert afin d'empêcher la libre circulation du peuple sahraoui. Il se livre également au pillage des ressources naturelles de ce peuple — prospectant et exportant les ressources naturelles de celui-ci au mépris des résolutions de l'ONU le lui interdisant. Le Maroc n'est pas partie au processus de décolonisation mais préfère de fait être un occupant illégal. Les seuls trois moyens de procéder à la décolonisation du Sahara occidental sont l'association libre, l'intégration et l'indépendance, et non l'autonomie.

77. L'ONU, poursuit l'oratrice, doit demander à l'Espagne de jouer à nouveau son rôle de Puissance

administrante et de remplir ses responsabilités dans le processus de décolonisation. L'ONU, parallèlement, doit mettre un terme à la répression constante et à l'occupation illégale du Maroc. L'ONU doit rendre publique la liste des pays et entreprises ayant des activités commerciales avec le Sahara occidental, prendre le contrôle de la mise en valeur des ressources naturelles du territoire, avoir la priorité sur l'Union européenne pour renégocier son accord de pêche conclu avec le Maroc en vue d'en exclure les eaux du Sahara occidental, et imposer des sanctions au Maroc pour exploiter les ressources naturelles du Sahara occidental sans le consentement du peuple autochtone. L'ONU doit également exiger la libération immédiate de tous les prisonniers politiques sahraouis, demander la démolition immédiate par le Maroc du mur qui coupe le territoire du Sahara occidental, imposer des sanctions au Maroc pour la violation par celui-ci des droits de l'homme, envoyer une mission pour garantir que les autorités et colons marocains ne violent pas les droits fondamentaux du peuple sahraoui et appliquent pleinement le Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

78. *M^{me} Thulin se retire.*

79. *À l'invitation du Président, M^{me} Warburg (Freedom for All), prend place à la table des pétitionnaires.*

80. **M^{me} Warburg** (Freedom for All) dit que les militants de son organisation sont très préoccupés par les violations constantes des droits de l'homme perpétrées dans les camps de Tindouf dirigés par le Front POLISARIO soutenu par l'Algérie. La proposition innovante et éclairée du Maroc d'un plan d'autonomie du Sahara occidental vise une solution pérenne et mutuellement acceptable au conflit, mais le Front POLISARIO doit encore participer à de réelles négociations directes. L'indépendance du Sahara occidental n'est pas une option réaliste, mais il faut trouver une solution rapidement pour mettre un terme aux souffrances des détenus des camps de Tindouf. Freedom for all qui a soutenu le plan d'autonomie, dit l'oratrice, souhaite attirer l'attention sur les conditions sordides qui règnent dans les camps de Tindouf, marquées par la séparation forcée d'avec les familles en violation de la Convention des Nations Unies relatives aux droits de l'enfant et des nombreuses autres conventions des Nations Unies liées à la protection des femmes et des enfants contre l'exploitation et la traite. L'aide humanitaire est

délibérément détournée par le Front POLISARIO, et des peines arbitraires, la torture et même l'esclavage sont très répandus. L'oratrice demande la conduite d'une enquête internationale sur les disparitions forcées de Tindouf, et approuve les objectifs du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme de faire diminuer les souffrances et les violations, d'empêcher que d'autres ne se produisent, et de tenir les auteurs responsables.

81. *M^{me} Warburg se retire.*

82. *À l'invitation du Président, M. Hamoudi (Étudiant sahraoui), prend place à la table des pétitionnaires.*

83. **M. Hamoudi** (Étudiant sahraoui) dit être né dans un camp de réfugiés au sud de l'Algérie, où sa famille a fui après l'invasion marocaine du Sahara occidental en 1975. Sa famille et lui-même, dit l'orateur, ont souffert de privations dans le camp, et il a été obligé de le quitter à l'âge de 13 ans pour suivre sa scolarité, d'abord dans un pensionnat algérien, puis dans un établissement d'enseignement secondaire international en Italie. L'orateur déclare n'avoir jamais abandonné l'espoir de retourner un jour au Sahara occidental, sa patrie qu'il n'a jamais vue. Les autorités marocaines ont violé les droits fondamentaux des Sahraouis autochtones dans le Sahara occidental occupé, mais les réfugiés sahraouis en Algérie ont également souffert des efforts du régime marocain visant à convaincre les organisations humanitaires internationales de leur refuser toute aide.

84. La communauté internationale a reconnu le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination, mais n'a rien fait pour le traduire dans les faits. La souveraineté pour le territoire ne peut résulter que d'un référendum organisé sous les auspices de l'ONU permettant aux Sahraouis de décider soit de devenir un pays indépendant soit de faire partie du Royaume du Maroc. Une nouvelle guerre risque d'éclater entre le Maroc et le Front POLISARIO faute de pouvoir conduire ce référendum.

85. *M. Hamoudi se retire.*

86. *À l'invitation du Président, M. Cid prend place à la table des pétitionnaires.*

87. **M. Cid**, intervenant à titre individuel, dit avoir travaillé comme observateur international lors des élections législatives organisées l'année précédente au Maroc ; l'orateur dit être également un homme

politique qui observe depuis longtemps la situation au Sahara occidental. L'orateur exprime l'espoir que la mise en œuvre des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale par les parties aboutira aux accords de règlement du conflit. La résolution 1813 (2008) du Conseil de sécurité, par exemple, approuve la recommandation du rapport du Secrétaire général (S/2008/251) selon laquelle le réalisme et un esprit de compromis entre les parties sont essentiels pour maintenir l'élan du processus de négociation, et salue les efforts sérieux et crédibles du Maroc visant à faire avancer le processus vers le règlement du conflit. La proposition d'autonomie formulée par le Gouvernement marocain est un moyen supplémentaire de parvenir à cette fin. Le Groupe de Rio a récemment produit un document qui également plaide pour que les négociations sur le conflit dans le Sahara occidental soient menées sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité en vue de parvenir à une solution politique équitable, durable et mutuellement acceptable.

88. *M. Cid se retire.*

89. *À l'invitation du Président, M. Jensen (Ancien Représentant spécial du Secrétaire général pour le Sahara occidental) prend place à la table des pétitionnaires.*

90. **M. Jensen** (Ancien Représentant spécial du Secrétaire général pour le Sahara occidental) dit que l'exemple du Sahara occidental montre qu'il n'existe pas de solutions toutes faites à un processus politique. Le processus d'identification, lancé dans le cadre du Plan de règlement, est devenu un moyen de développer les échanges entre le Maroc et le Front POLISARIO. Toutefois, il est vite apparu que le Plan de règlement ne pourra jamais aboutir à un résultat que le Maroc et le Front POLISARIO seraient disposés à accepter et mettre en œuvre, étant donné l'impossibilité de concilier leurs positions incompatibles sur la question de savoir qui doit décider du statut futur du territoire.

91. Au niveau des négociations directes de haut niveau, l'orateur a contribué en 1996, en sa qualité de Représentant spécial pour le Sahara occidental, à ce que les deux parties acceptent d'envisager un compromis excluant et l'indépendance sans réserve et la simple intégration. L'avis de l'orateur selon lequel la solution la plus réaliste au conflit réside dans un règlement politique directement négocié, est partagé par Peter van Walsum, qui a succédé à James Baker en

tant qu'Envoyé personnel du Secrétaire général. M. van Walsum a publiquement annoncé au début de l'année 2008 qu'une véritable autonomie, et non l'indépendance, est la solution réaliste. Bien que le Conseil ait salué la proposition d'autonomie régionale présentée par le Maroc comme sérieuse et crédible, aucun progrès réel n'a été accompli après quatre séries de pourparlers organisés à Manhasset.

92. Maintenant que le réalisme et un esprit de compromis constituent le moyen de sortir de l'impasse actuelle, poursuit l'orateur, le Secrétaire général et le Conseil de sécurité ont réitéré leur appel à une solution politique équitable, durable et mutuellement acceptable qui permettrait au peuple du Sahara occidental d'exercer son autodétermination, réalisable via d'autres formules que l'indépendance. Le peuple du Sahara occidental mérite un avenir digne et sûr. À cette fin, les deux parties devront faire des concessions, et l'Algérie a également un rôle essentiel à jouer pour ce qui est de permettre la réconciliation et le développement dans toute la région du Maghreb.

93. *M. Jensen se retire.*

94. *À l'invitation du Président, M. Vidalin (Gouverneur de Durazno, Uruguay) prend place à la table des pétitionnaires.*

95. **M. Vidalin** (Gouverneur de Durazno, Uruguay) appuie sans réserve les efforts déployés par l'ONU visant à atteindre une solution pacifique négociée au conflit prolongé qui a sévi dans le Sahara occidental, conformément aux résolutions 1754 (2007), 1783 (2007) et 1813 (2008) du Conseil de sécurité. La proposition d'autonomie formulée par le Maroc doit servir de point de départ au renforcement des libertés que le dialogue finira par concrétiser. Ayant observé les élections législatives organisées au Maroc, l'orateur peut témoigner de la volonté des autorités et du peuple marocains d'œuvrer à la paix, objectif que les parties peuvent atteindre en donnant la plus haute priorité aux intérêts de leurs peuples respectifs.

96. *M. Vidalin se retire.*

97. *À l'invitation du Président, M. Chauprade (Université de la Sorbonne) prend place à la table des pétitionnaires.*

98. **M. Chauprade** (Université de la Sorbonne) dit que l'explosion mondiale des mouvements séparatistes et une intensification des activités terroristes dans la région du Sahara ont révélé les risques géopolitiques

qu'entraînerait l'incapacité de résoudre le conflit sur le Sahara marocain ; cette actualité finira par révéler la nature artificielle du conflit. L'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental, Peter van Walsum, a conclu, à l'issue de trois années de contacts avec les populations locales dans la sud du territoire et dans les camps de réfugiés de Tindouf, que la formule d'un État du Sahara occidental indépendant n'est ni réaliste ni possible, et en a informé le Conseil de sécurité en 2007.

99. La constitution d'un Sahara autonome au sein de l'État souverain du Maroc est la solution où tout le monde est gagnant et qu'il faut poursuivre pour mettre un terme aux souffrances des populations prises entre deux feux. En principe, les États existants devraient consolider leur souveraineté et procéder à des modifications en réponse à des besoins spécifiques s'il y a lieu, et non réagir aux problèmes régionaux en permettant aux régions d'éclater en petits États artificiels satellisables à terme par une puissance plus grande. La souveraineté nationale, un des principaux piliers de l'ONU, doit être sauvegardée ; réconcilier la souveraineté et l'autonomie permettra d'atteindre l'équilibre idéal. À cet égard, la proposition mise en avant par le Maroc en 2007 mérite d'être examinée.

100. *M. Chauprade se retire.*

101. À l'invitation du Président, *M^{me} El Moussaoui (Association sahraouie pour l'unité et la réconciliation) prend place à la table des pétitionnaires.*

102. **M^{me} El Moussaoui** (Association sahraouie pour l'unité et la réconciliation) dit que, pendant qu'elle vivait dans les camps de Tindouf, elle s'est vu refuser l'exercice de ses droits les plus fondamentaux et a été placée sous la stricte surveillance du Front POLISARIO et de la police secrète algérienne. À l'occasion d'un congrès du Front POLISARIO, un groupe de Sahraouis a organisé une réunion historique à Gjjimat près de Tifariti, où ils se sont déclarés résolument opposés aux positions et pratiques extrêmes de l'organisation, et ont également dénoncé l'exploitation du principe d'autodétermination par la police secrète algérienne cherchant à atteindre les objectifs de l'expansionnisme de l'Algérie. En effet, le refus de l'Algérie d'accorder aux habitants des camps de Tindouf la protection juridique prévue dans sa législation – tout comme son refus de reconnaître aux Berbères et Touaregs leurs droits à l'autodétermination

dans leurs régions respectives – discréditent gravement l'attachement qu'elle prétend avoir pour ce principe sacré.

103. L'oratrice a exercé son droit à l'autodétermination en participant à la réunion de Gjjimat, laquelle a constitué une véritable action de résistance populaire au séparatisme, aux pratiques de la police secrète algérienne et aux violations flagrantes des droits de l'homme commises par le Front POLISARIO. En effet, la seule solution réaliste au conflit réside dans la formule de l'autodétermination car celle-ci respecte les spécificités des Sahraouis et accorde à ce peuple un haut degré d'autonomie dans la gestion de ses propres affaires dans un cadre démocratique. L'oratrice demande instamment à l'Envoyé personnel du Secrétaire général d'œuvrer immédiatement à la libération de ses frères toujours captifs dans les camps de Tindouf.

104. *M^{me} Moussaoui se retire.*

105. À l'invitation du président, *M. Boussif (Conseil de la région de Rio de Oro) prend place à la table des pétitionnaires.*

106. **M. Boussif** (Conseil de la région de Rio de Oro) dit avoir, en tant que représentant démocratiquement élu et membre du Conseil royal consultatif pour les affaires sahariennes, la responsabilité d'exprimer les espoirs et aspirations légitimes de ses compatriotes sahraouis, à savoir, vivre dignement dans une patrie unifiée. Demeurer rattaché au Maroc, poursuit l'orateur, est la bonne formule dans la mesure où elle offre aux Sahraouis la possibilité de choisir leurs dirigeants élus et de bénéficier de projets de développement, au moment où les sahraouis de l'étranger se heurtent à la discrimination et à un avenir incertain.

107. Ce conflit déjà ancien est le fruit de la guerre froide ; à cet égard, les plans expansionnistes algériens doivent être dénoncés et ne doivent pas être autorisés à empiéter sur les droits historiques du Maroc. M. van Walsum a affirmé devant le Conseil de sécurité que l'indépendance du Sahara n'est pas réaliste mais a également fait remarquer que de nombreux États préfèrent maintenir le *statu quo* plutôt que d'avoir à appuyer les prétentions algériennes ou marocaines en vue de trouver une solution. Dénonçant cette inertie, l'orateur signale qu'une grande autonomie dans le Sahara respectera la culture des Sahraouis et permettra au peuple sahraoui de conduire ses affaires dans le

cadre démocratique d'un État unifié – offrant toutefois une diversité ethnique et culturelle. L'orateur demande instamment à la communauté internationale d'intervenir pour mettre un terme à la tragédie et réunir les familles sahraouies.

108. *M. Boussif se retire.*

109. À l'invitation du Président, *M^{me} Gonçalves Margerin (Robert F. Kennedy Memorial) prend place à la table des pétitionnaires.*

110. **M^{me} Gonçalves Margerin** (Robert F. Kennedy Memorial), intervenant au nom de M^{me} Aminatou Haidar, lauréate du Prix des Droits de l'homme Robert F. Kennedy 2008, dit que, depuis mai 2008, le Gouvernement marocain a commis de graves violations des droits de l'homme contre les civils sahraouis en raison de leurs opinions politiques sur le Sahara occidental et de leur participation à des manifestations pacifiques en faveur de l'autodétermination. Les mesures répressives ont été notamment l'enlèvement, la torture, les détentions arbitraires, les restrictions à la liberté d'expression et les arrestations pour raisons politiques.

111. Les tentatives du Gouvernement marocain visant à déformer les positions des défenseurs des droits de l'homme sahraouis ont abouti à des peines iniques allant jusqu'à 20 ans de prison. Après avoir libéré plusieurs prisonniers politiques sahraouis à deux occasions au cours des deux années précédentes, le Gouvernement marocain a procédé depuis à la ré-arrestation de plusieurs d'entre eux pour leur participation à des manifestations pacifiques et ont maltraité les prisonniers. En outre, les autorités marocaines ont libéré les policiers directement impliqués dans la torture et l'assassinat de deux jeunes hommes sahraouis, Hamdi Lambarki et Suleiman al-Shwihi.

112. Les défenseurs des droits de l'homme sahraouis attendent toujours de la communauté internationale qu'elle fasse davantage pression sur le Gouvernement marocain, en particulier au regard du Rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) qui constate un lien entre la détérioration de la situation des droits de l'homme dans la région et l'incapacité d'accorder au peuple sahraoui le droit à l'autodétermination. L'oratrice se dit choquée que le rapport n'ait été ni approuvé par l'ONU ni rendu public. Le Maroc est ainsi en mesure de bafouer la

légitimité internationale et de continuer de violer les droits fondamentaux des civils sahraouis.

113. Après avoir été pendant plusieurs décennies à l'ordre du jour de la Commission, la décolonisation du Sahara occidental ne s'est pas concrétisée à l'issue de négociations directes organisées sous l'égide de l'ONU. L'oratrice tient l'ONU pour responsable de cette impasse et déplore son silence devant les crimes contre l'humanité qui sont commis. L'Organisation doit intervenir pour mettre un terme à la misère prolongée du peuple sahraoui, étendre le mandat de la MINURSO aux droits de l'homme, et publier et mettre en œuvre les recommandations du Rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme de 2006.

114. *M^{me} Gonçalves Margerin se retire.*

115. À l'invitation du Président, *M^{me} Hammadi (Association de défense des femmes sahraouies) prend place à la table des pétitionnaires.*

116. **M^{me} Hammadi** (Association de défense des femmes sahraouies) dit que la vie dans les camps de Tindouf est devenue un cauchemar sous le contrôle du Front POLISARIO et les autorités algériennes qui tous deux réduisent les Sahraouis qu'ils asservissent à de simples pions politiques sur l'échiquier du Sahara occidental. L'oratrice déclare avoir ressenti un peu d'espoir lors de la mise en place du Programme de visites familiales réciproques avant de découvrir que les autorités du Front POLISARIO garderaient le contrôle du processus d'enregistrement et décideraient quelles familles seraient autorisées à y participer. L'oratrice dit avoir bénéficié en définitive du Programme, mais avoir été confrontée à un dilemme : rester au Maroc et sacrifier ses fils ou bien retourner dans l'enfer des camps. Ayant opté pour la première solution, elle a recherché et obtenu finalement l'aide du HCR et d'associations juridiques nationales et internationales qui l'ont aidée à vivre de nouveau aux côtés de ses enfants.

117. Afin d'empêcher d'autres tragédies de ce genre de se reproduire, le HCR devrait faire pression sur les dirigeants du Front POLISARIO et les autorités algériennes pour qu'ils mettent un terme à leur politique de prise en otages des enfants visant à s'assurer le retour des parents. L'oratrice demande également instamment à la Commission d'aider les réfugiés sahraouis à retrouver leurs familles, et en fin

de compte à mettre un terme aux souffrances causées par un conflit artificiel.

118. *M^{me} Hammaid se retire.*

119. *À l'invitation du Président, M. Vanossi (Ancien Ministre de la justice de l'Argentine) prend place à la table des pétitionnaires.*

120. **M. Vanossi** (Ancien Ministre de la justice argentine), intervenant à titre personnel, dit que le droit constitutionnel est une composante majeure de la question épineuse et très débattue du Sahara occidental, de même que le droit international. La nature complexe du problème exige de trouver une solution en tenant compte de tous les intérêts en jeu et en garantissant une véritable autonomie institutionnelle au Sahara occidental. À cette fin, il importe d'étudier soigneusement la proposition du Maroc visant à accorder l'autonomie régionale au Sahara occidental afin d'évaluer les perspectives de réconciliation qu'elle offre. Ce plan offre notamment des garanties d'autonomie du Sahara occidental et respecte le principe de subsidiarité. Un Sahara occidental autonome devra être dirigé par des autorités locales librement élues ; le territoire aura également besoin de moteurs pour son développement économique, ainsi que d'un organisme de recouvrement de l'impôt, de manière à dégager des ressources financières. Les deux parties devront définir l'étendue des pouvoirs accordés aux autorités autonomes, notamment législatifs, exécutifs et judiciaires. Le Maroc est ouvert à la possibilité d'organiser un referendum dans la région, au terme d'un recensement en bonne et due forme, qui réglera la question de l'autodétermination. En outre, les conditions de l'autonomie énoncées dans la proposition pourraient être négociées. En résumé, parvenir à une solution réaliste, générale et viable est de la plus haute importance, et l'orateur ne doute pas que le Maroc ne ménagera aucun effort à cette fin.

La séance est levée à 18 h 1.